



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Octobre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023/36

Objet : SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATION DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ET ADHESIONS FACULTATIVES

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Monsieur Le Maire fait valoir que la collectivité a été démarchée par les représentants du SMDEGTVO suite à la délibération N°2022/49 prise par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 06 Octobre 2022 ; En effet ces même représentants ont signifié l'impossibilité pour la collectivité de prétendre à cumuler les adhésions facultatives auprès du SMDEGTVO « contribution à la transition énergétique » et « Infrastructures de charge », cette dernière étant de la compétence du SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le GAZ et l'ELECTRICITE en ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F)

Par conséquent,

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Vu la délibération N°2022/49 du 06 Octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DECIDE** de l'abrogation la délibération N°2022/49 du 06 Octobre 2022 ;
- **APPROUVE** les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération (**Cf. Annexe**) :
 - Article 1 : modification du nom, SDEVO
 - Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
 - Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
 - Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
 - Article 14 : remplacement des précédents statuts.

Conformément à l'article 3.4 des statuts,

- **DECIDE** d'adhérer ou non au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 20/10/2023
Publié le : 20/10/2023
Exécutoire le : 20/10/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD
Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO